

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° d'enregistrement :

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception :

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le :

	1. Initiale du projet
Aménagement d'un ensemble mixte 93 lo	its et 3 macrolots
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	CONCEPT AMENAGEMENT FONCIER
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	ROMEO Paul, Gérant
RCS / SIRET 4 8 9 1 6 4 9	4 7 0 0 0 1 7 Forme juridique Sarl
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
39 Travaux constructions et opération d'aménagement. a) Surface de plancher entre 10000 et 40000m²	Le projet concerné a une surface de plancher maximale de 36 250 m²
40 a. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet comportera 60 places de stationnement ouvertes au public.
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition
	er pour un lotissement mixte avec 93 lots individuels et 3 macrolots, mêlant
équipement public : construction d'une ne	ouvelle gendarmerie et des infrastructures nécessaires au déploiement d'une brigade
mobile et d'une brigade de recherche.	
Immobilier: construction de 258 logemen	nts (dont 35 logements dédiés aux militaires) et des habitats à loyers modérés (48 en
	43 logements à l'hectare (valeur brute), dépassant les préconisations du SCOTAM
(densité minimale à respecter de 25 logen	nents/hectare (valeur brute). de l'assiette de projet, l'opération d'ensemble consiste en la transformation du
carrefour en rond-point. La Départementa	lle D19 sera traitée en zone urbaine avec des espaces verts de qualité, des
cheminements doux,le panneau d'agglon	nération sera déplacé à hauteur du pont sur le Kaltbach,au niveau du croisement
d'entrée du BUCHWALD.	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce

formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Issue d'une réflexion conjointe menée depuis plusieurs année par les services de la Communauté de Communes, de la Commune de BOULAY, du département de la Moselle et des services de la Gendarmerie Nationale, le projet d'aménagement décrit ici se situe en zone 1 AUh du PLU de la commune.

Ce secteur, pressenti pour être la principale zone d'extention de la ville de BOULAY, est idéalement desservi par les dessertes routières (autoroute et départementale). Il est identifié au PADD du PLUi et au PLU depuis de nombreuses années et intègre le futur zonage du PLUi.

La portée de l'opération "Equipement public" dépasse le simple cadre de la ville de BOULAY et de sa périphérie. La compagnie regroupe les gendarmes de BOULAY BOUZONVILLE FAULQUEMONT et CREUTZWALD. La brigade mobile doit elle se déployer sur l'ensemble du territoire. Ainsi l'opération contribue directement à la politique de sécurité intérieure à une échelle plus large.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux sera en phase avec un permis d'aménager.

La totalité du projet sera réalisée en plusieurs tranches.

Les travaux de chaque tranche commenceront par la construction des voies provisoires et pose des réseaux secs et humides, ensuite les constructions se feront en fonction des ventes.

Une fois toutes les constructions réalisées les voiries définitives seront réalisées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cet ensemble immobilier accueillera un équipement public (Gendarmerie) des logements collectifs et de l'habitat individuel (258 logements au total)

Une voirie sera créée et le carrefour actuel entre la rue du Général NEWINGER et la RD19 sera transformé et giratoire et la RD 19 sera réaménagée.

Les espaces publics seront rétrocédés à la mairie, les réseaux aux différents concessionnaires.

La décision de l'autorité environneme Permis d'aménager	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'aut ration au titre du code de l'environnement (Pa néologique.	torisation(s).
	ojet et superficie globale de l'opération - préci eurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre total Surface plancher: lots individuels: 93* 250 m² macrolots: 2 * 2000 m² Gendarmerie: 1 * 9000 m² TOTAL Places de stationnement ouvertes au pu		72 856 m ² 23 250 m ² 4 000 m ² 9 000 m ² 36 250 m ² Lotissement 53 + gendarmerie 7
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 0	6°48'72"84 Lat.49°17'76"15
D 19 57220 BOULAY MOSELLE		o ' " Lat. o " " " Lat. o " " "
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	projet et	ınt? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Znieff de type 1 : Ried de bouzonville à Conde-Northen situées à 1,8 km du site
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	D 19 classée voie bruyante
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Risques retrait gonflement des argiles : zone d'exposition moyenne
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			zone la plus proche située à 1,8 km : ZSC Vallée de la Nied Réunie FR4100241
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oul Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les |X|ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Terrains actuellement à vocation agricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Retrait -gonflement des argiles risque moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Nouvel accès sur la Route nationale. le projet engendrera de nouveaux déplacements pour la phase travaux mais également liés à l'usage des lieux : déplacement des nouveaux habitants.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Bruits liés aux travaux de création du lotissement. Source de bruits liée aux flux de véhicule jusqu'au site, faibles nuisances sonores (< 60 dbA)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Vibrations potentielles liées aux engins de chantier pendant la phase de travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Lumière du soir à l'intérieur des habitations . Émissions lumineuses au niveau des nouvelles voies publiques : les candélabres seront équipés de la technologie LED permettant des réductions d'émissions.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Rejets liés au trafic et usages domestiques
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales seront majoritairement infiltrées à la parcelle et via des ouvrages en domaine public pour la voirie. Un dossier au titre de la Police de l'eau sera établi
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Rejet eaux usées domestiques exclusivement. Les eaux usées seront traitées dans l'ouvrage d'épuration de la collectivité. Un dossier de porté à connaissance eaux usées sera établi.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Déchets ménagers uniquement.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population		×		Conversion de terrains agricoles en une nouvelle zone d'habitat répondant aux besoins de la commune et du PLH.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Gestion des eaux pluviales selon les préconisations de la Doctrine Grand Est

Le Kaltbach – ruisseau voisin – sera préservé et valorisé afin de : préserver le paysage boulageois et ses lignes de force, assurer une frange qualitative entre espace résidentiels et espaces agricoles, conforter les trames vertes et bleues du territoire. Aussi, le cours d'eau et ses berges seront préservées des nuisances résidentielles grâce à l'aménagement d'un cheminement destiné aux modes actifs et à l'entretien de la ripisylve. Il permettra également d'assurer une liaison en direction de la forêt du Buchwald située à 200m et vers le centre-ville afin de soutenir l'intégration du lotissement dans le système urbain. En effet, à plus long terme il est envisagé de raccorder le débouché Nord du chemin à une voie Verte qui permettrait aux usagers de se rendre au complexe Isabelle WENDLING en toute sécurité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne se situe dans aucune zone remarquable

Le projet est situé au centre de la zone urbaine de la commune et répond à la demande de logements et le besoin d'une nouvelle gendarmerie, le projet est donc compatible avec la vocation de ce site.

Au vu des informations apportées dans ce document, le projet ne semble pas nécessiter d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

parties auxquei	éter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joint les elles se rattachent Objet		
	Objet		
	9. Engagement et sig	ınature	
Je certifie sur l'h	nonneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		
Je certifie sur l'h Fait à	Thronyall 2	le,	02/03/2023